



## **Audition sur la stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques (StAR) : Formulaire pour la prise de position**

Nom / entreprise / organisation : Association des Groupements et Organisation  
Romands de l'Agriculture

Abrév. de l'entreprise / organisation : AGORA

Rue/ n° : Avenue des Jordils 5, Case postale 1080

NPA / lieu : 1001 Lausanne

Nom de la personne à contacter : Walter Willener

Courriel de la personne à contacter : w.willener@agora-romandie.ch

Numéro de tél. de la pers. à contacter : 021 614 04 77

Date : 12.03.2015

### **Remarques importantes :**

1. Nous vous prions de remplir uniquement les parties grisées du formulaire.
2. Utilisez une nouvelle ligne pour chaque prise de position ou chaque chapitre du rapport.
3. Vous voudrez bien déposer **une seule prise de position** par canton ou par institution, sous une forme synthétique.
4. Nous vous prions d'envoyer votre prise de position **au format Word par courriel** d'ici le 15 mars 2015 à l'adresse suivante : [star@bag.admin.ch](mailto:star@bag.admin.ch) et [dm@bag.admin.ch](mailto:dm@bag.admin.ch)
5. M<sup>me</sup> Karin Wäfler, responsable du projet StAR (tél. 058 463 87 06 / [star@bag.admin.ch](mailto:star@bag.admin.ch)) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Nous vous remercions de votre participation.**

### **Remarques d'ordre général sur le projet de stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques**

En réponse à votre courrier du 15 décembre 2014, nous vous communiquons la position de notre organisation.

Globalement, la stratégie contre la résistance aux antibiotiques (StAR) est bien conçue. A côté d'un objectif premier, elle fixe 8 objectifs stratégiques qui sont autant de champs d'actions dans lesquels ne s'inscrivent pas moins de 35 mesures plus ou moins concrètes.



Les objectifs stratégiques sont formulés de manière très générale et on ne peut être que d'accord avec eux. Nous considérons que la StAR constitue une bonne base de discussion, mais qu'elle présente, à ce stade, quelques grandes lacunes, à savoir :

- La majorité des mesures et surtout leur mise en œuvre ne sont pas clairement établies et définies. Il est souvent difficile de voir exactement quelle mesure pratique devra être réalisée pour atteindre tel ou tel objectif.
- La StAR ne contient pas de priorisation des mesures. L'approche est très large et ambitieuse. Nous savons pertinemment que tout ne pourra être fait en même temps.
- Mais le plus gros point faible de la StAR est l'absence du développement du chapitre 4.3 « Ressources et financement » qui fait l'objet d'une étude externe réalisée durant l'audition. Ce chapitre est capital pour voir si la StAR est réalisable totalement ou partiellement ou par étapes et avec quels moyens. Nous sommes très surpris de voir la Confédération mettre en audition un dossier sans que les incidences financières soient traitées et fassent l'objet d'études durant la période d'audition.
- **Sans remettre en cause du tout les objectifs, nous ne pouvons pas donner une appréciation définitive sur la StAR pour les raisons ci-dessus que nous rappelons :**
  - **mesures individuelles ou actions concrètes pas ou insuffisamment définies**
  - **pas de priorisation des mesures**
  - **pas d'évaluation des coûts et de plan financier**

Nous ne cachons pas une grande crainte face à la consultation en cours qui met bien en évidence la nécessité d'agir en matière de résistance aux antibiotiques. Une approbation sans connaître les mesures et le financement pourrait se retourner contre l'agriculture dans le sens que l'administration va dire : « Vous avez largement dit oui à la StAR mise en consultation début 2015. A partir de là, nous disposons de mesures et de propositions de financement qu'il vous appartient d'accepter sans discuter ou nouvelle consultation puisque vous avez dit oui à la StAR » !

Afin de pouvoir poursuivre cet important dossier, et partant du fait que les objectifs et le plan d'action, sous réserve des remarques ci-dessous, ne sont pas contestés, nous proposons d'élaborer un rapport complémentaire comprenant :

- a) Les mesures concrètes de mise en œuvre
- b) Une priorisation de ces mesures basée sur les critères suivants :
  - Efficacité de la mesure
  - Facilité et rapidité de mise en œuvre
  
  - Coûts supplémentaires ou pas pour les détenteurs d'animaux



c) L'étude externe sur le financement mentionnée au chapitre 4.3

Le rapport complémentaire doit faire l'objet d'une nouvelle audition.

A ce stade, nous souhaitons rappeler que la réussite de la mise en œuvre de la StAR dépend en particulier du niveau des mesures coercitives et du financement public disponible.

Trop de nouvelles contraintes législatives ou réglementaires sans financement public correspondant conduisent d'emblée à un échec. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre un minimum de mesures coercitives et un maximum de mesures incitatives ou volontaires, tout en évitant des frais supplémentaires à l'agriculture.

Par exemple, AGORA ne peut entrer en matière sur l'idée évoquée en conférence de presse le 15 décembre dernier et qui viserait à réallouer les contributions du bien-être des animaux en contributions à la santé des animaux.

Nous formulons ci-après quelques commentaires sur les principaux chapitres du rapport en audition.

**Au chapitre des remarques générales, AGORA peut conclure sa position comme suit :**

- **Oui de principe à la StAR et aux 8 objectifs stratégiques.**
- **Nécessité de produire un rapport complémentaire avec les mesures concrètes et des propositions de financement.**
- **Audition sur le rapport complémentaire.**

Avec nos remerciements pour la consultation et nos cordiales salutations.

AGORA  
Le Directeur

Walter Willener



## Prises de position et commentaires concernant les différents chapitres

Vous voudrez bien inscrire dans la liste ci-après votre avis / appréciation, vos propositions d'amélioration, les points restés en suspens / questions ou les corrections proposées de manière distincte pour chaque chapitre ou mesure.

Il convient d'utiliser une nouvelle ligne pour chaque chapitre du rapport ou chaque avis / remarque. Si vous souhaitez ajouter de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger le document » ou « Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document.

Chapitre	avis / proposition d'amélioration / question, point en suspens / correction
3.1.1	<p>Sur le fond, AGORA approuve le principe de la mise en place d'une base de données sur la consommation d'antibiotiques dans la médecine vétérinaire, liée à la détention d'animaux de rente.</p> <p>Cette base de données ne doit pas ensuite conduire à des mesures unilatérales du côté vétérinaire sous couvert que pour la médecine humaine ou pour les animaux de loisirs ou de compagnie, les données ne sont pas disponibles.</p>
3.2.3	<p>La vaccination peut contribuer à améliorer la santé animale ou humaine et à réduire le recours aux antibiotiques. Il s'agit ici d'être précis sur les groupes cibles ou sur les maladies.</p> <p>Nous relevons cependant que la vaccination est directement appréciée par la population (référendum récent contre la loi sur les épizooties). L'information est un point à intégrer dans les futures mesures.</p>
3.2.4	<p>Ce point est intéressant. Aujourd'hui, la priorité en matière d'animaux de rente est mise sur des mesures de protection et de bien-être des animaux. Ces mesures ne sont pas forcément synonymes de meilleure santé des animaux. Au contraire, certains systèmes de garde peuvent conduire à davantage de problèmes de santé.</p> <p>Ce point illustre parfaitement les problèmes de mise en œuvre de la StAR. Les détenteurs d'animaux de rente visent à optimiser chaque jour la garde de leurs animaux.</p> <p>Au titre de la protection des animaux, ils ont procédé à des mesures constructives pour répondre aux normes et pour améliorer le bien-être des animaux, de nouvelles exigences de garde des animaux et surtout de nouvelles mesures constructives pourraient voir le jour avec de nouvelles charges pour les détenteurs d'animaux. Cela montre l'indispensable nécessité d'un rapport complémentaire présentant la relation entre le coût d'une mesure, son efficacité et son financement.</p>
3.2.5	<p>Le suivi de troupeau est une bonne mesure, mais encore trop peu utilisée en raison de son coût, d'où la nécessité de réfléchir à des mesures incitatives.</p>
3.2.6	<p>Les Services sanitaires pour animaux fonctionnent à l'heure actuelle à géométrie variable. Nous pensons que ces Services ne doivent pas être exclusivement gérés par des vétérinaires et nous renvoyons à nos remarques au point 3.7.3 (Formation) pour faciliter une meilleure perception de ces Services auprès des détenteurs d'animaux.</p>
3.3.2	<p>Nous relevons que la prescription et remise d'antibiotiques pour les animaux de rente est déjà très réglementée par l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires depuis 2005. Pour la médecine humaine, il n'y a, à l'heure actuelle, aucune restriction. Un effort est à faire de côté.</p> <p>En agriculture, les quantités d'antibiotiques sont à la baisse ce qui est ré-</p>



Chapitre	avis / proposition d'amélioration / question, point en suspens / correction
	jouissant. Cette baisse de volume n'est pas corrélée à une baisse des résistances qui semblent même en augmentation. Cela signifie que ce n'est pas par des restrictions quantitatives que l'on apportera des solutions aux problèmes de résistance.
3.3.4	Sur ce point, il est indispensable de connaître les mesures qui seraient mises en œuvre pour les exploitations qui recourent beaucoup aux antibiotiques (plus que la moyenne). Dans tous les cas, un système incitatif est préférable à système de sanctions.
3.5.3	Sur ce point, le travail doit se concentrer sur des tests rapides facilitant un diagnostic fiable.
3.6.1	Attention à ne pas monter un organe trop lourd, trop administratif est difficile à gérer. Cela ne dispense pas le fait que l'agriculture doit avoir sa place dans cet organe.
3.6.2	Idem que pour le point 3.6.1. l'agriculture doit être représentée.
3.7.3	<p>L'obligation de formation continue pour les détenteurs d'animaux afin qu'ils puissent détenir des stocks de médicaments vétérinaires et administrer ces médicaments n'est pas écartée d'emblée. Elle devrait cependant s'inscrire dans le cursus connu de la formation supérieure agricole, en particulier au niveau du brevet avec un module spécifique à ce point.</p> <p>Par contre, au niveau formation, AGORA invite les milieux concernés à réfléchir à une mise en place d'une formation de « technicien vétérinaire » qui pourrait, sous la responsabilité d'un vétérinaire, procéder à certains actes répétitifs ou d'importance mineure. Ce « technicien » pourrait aussi être engagé pour le suivi de troupeau mentionné au point 3.2.5.</p>
4.2.	AGORA rejette une liaison entre des mesures StAR et les paiements directs.
4.3.	<p>Le rapport externe mentionné doit faire l'objet d'une audition.</p> <p>Il est d'ailleurs assez paradoxal et totalement inhabituel de voir une audition être ouverte sans que le chapitre du financement ne soit traité en détail.</p> <p>AGORA est très réservé sur un engagement financier des organisations privées liées à la détention d'animaux de rente. Ces organisations ont des moyens limités et elles doivent aller les chercher chez les agriculteurs dont la situation économique est souvent difficile, voire précaire.</p> <p>Il est évident que la problématique de la résistance aux antibiotiques est d'intérêt public pour la santé.</p> <p>A ce titre et au titre du principe que celui qui commande paie, la Confédération doit mettre à disposition des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la StAR.</p>

